

FONCTIONS PUBLIQUES : IL FAUT QUE CELA CHANGE !

La force et la cohésion d'une société dépendent de sa capacité à créer et à maintenir un tissu social solidaire. Pour ce faire, les pouvoirs publics en tant que garant des droits et responsables de la solidarité nationale ont un rôle essentiel. Ce sont les salariés des fonctions publiques, qui permettent que ce rôle soit rempli au quotidien. C'est la question de leur travail qui est posée dans toutes ses dimensions : sa finalité, sa reconnaissance, les conditions de travail et bien sûr sa rémunération.

Pour la CFDT, il faut d'abord valoriser le sens de la fonction publique. Dans un pays fracturé par le chômage et l'exclusion, un État fort, régulateur est nécessaire pour garantir la cohésion sociale et participer au développement économique. Certains oublient souvent qu'une des premières raisons d'implantation des entreprises étrangères en France c'est la qualité de ses services publics ! À l'écoute des citoyens et de la société, il faut un État qui anticipe les évolutions de la société et les accompagne, éclaire l'avenir. C'est pourquoi l'État doit en permanence se réformer. Pour la CFDT, la question n'est donc pas de plus d'État ou de moins d'État ; elle est de savoir comment l'ensemble

des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière...) s'organise pour mieux répondre aux besoins des citoyens, de la société pour garantir dans les faits la cohésion sociale et l'égalité républicaine.

Pour les fonctionnaires et agents publics qui sont les premiers à pâtir de l'immobilisme et des dysfonctionnements actuels, les changements nécessaires ne pourront se faire que s'ils sont rassurés sur leurs missions, leur avenir, s'ils sont " bien dans leur peau de salariés ".

La grande majorité des fonctionnaires souhaite que la puissance publique, leur employeur, apporte des réponses de fond à leurs interrogations. La mobilisation du 20 janvier a montré l'ampleur du mécontentement des agents publics et souligné l'urgence d'ouvrir des négociations sur la définition de leurs missions, la reconnaissance de leur investissement et bien sûr leur rémunération, leur pouvoir d'achat.

La CFDT appelle le gouvernement à ouvrir rapidement des négociations. Elle portera ses propositions pour obtenir des résultats concrets dans l'intérêt des salariés des fonctions publiques.

LA CONSIDÉRATION C'EST DANS QUE CELA SE VÉRIFIE

SALAIRES, POUVOIR D'ACHAT, RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui la situation de l'immense majorité des agents en termes de rémunération et de reconnaissance professionnelle marque une absence de considération pour le travail qu'ils réalisent au service du public :

→ la valeur du point d'indice sur lequel est calculé le salaire des fonctionnaires est quasiment gelée (0,5 % au 1er février, 0,5 % au 1er novembre), autant dire un blocage des salaires ;

→ la majorité des agents est exclue de fait des avancements au choix et se retrouve sans réelle perspective de carrière. À titre d'exemple, dans un ministère, sur 1132 adjoints administratifs, seuls 8 seront promus au grade de secrétaire administratif en 2005, soit moins de 0,5%.

La rémunération des fonctionnaires est, comme pour tous les salariés, la rétribution de leur travail. Cela mérite respect et reconnaissance !

C'est aussi un pouvoir de consommation important donc une contribution non négligeable à l'activité économique. Le pouvoir d'achat des fonction-

naires ne se limite pas à l'indice de la fonction publique, même si bien sûr cela est important ! Les primes, les mesures catégorielles, l'avancement, le déroulement de carrière sont autant de facteurs qui participent à son évolution.

La CFDT revendique la transparence sur les primes et les mesures catégorielles, pour que tous les fonctionnaires, notamment ceux du bas de la grille, puissent bénéficier de façon équitable d'avantages réservés à des catégories qui, pour des raisons spécifiques, sont plus à même de faire entendre leur voix.

NOMBRE DE CORPS, MOBILITÉ

Le cloisonnement qui divise les agents en près de 1000 corps dans la fonction publique d'État constitue autant d'obstacles aux promotions et à la mobilité et favorise des chasses gardées, cela avec la bénédiction des gestionnaires et des organisations corporatistes :

→ les corps sont de moins en moins souvent rattachés à une identité professionnelle : il arrive fréquemment, y compris au sein d'un même ministère, que les mêmes fonctions soient exercées

par des personnes appartenant à des corps différents ;

→ les mobilités et les promotions, sont fortement entravées par les structures par corps.

La CFDT revendique la diminution du nombre de corps pour faciliter la mobilité professionnelle, favoriser l'avancement et permettre à certains agents d'obtenir des postes aujourd'hui inaccessibles. Pour cela, il est nécessaire de :

→ Regrouper et fusionner les corps

La CFDT propose depuis 2002 de regrouper et fusionner les différents corps dans des filières (ou cadres d'emploi ou de fonction) organisant un parcours professionnel-type ouvert à chaque agent de cette filière. Ces corps ne doivent plus comporter de classes ou de grades qui ne soient pas réellement fonctionnels.

→ Permettre une mobilité de proximité

Afin de permettre à tous les agents du cadre de fonction de postuler à des fonctions pour des postes vacants, qui doivent leur être offerts en priorité, la CFDT revendique la création de "centres de gestion". Cela permettrait aux fonctionnaires désirant effectuer une mobilité, ou devant le faire pour des raisons statutaires, de s'adresser directement à ces "centres de gestion".

→ Permettre une politique ambitieuse de formation professionnelle continue

En instaurant notamment la validation des acquis de l'expérience (VAE) et en introduisant un réel droit individuel à la formation (DIF).

→ DÉROULEMENT DE CARRIÈRE, SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE

Le plus grand nombre des agents est tenu à l'écart de la mobilité professionnelle. Le changement de ministère relève du parcours du combattant quand ce n'est pas carrément mission impossible. De ce fait, la deuxième partie de la carrière dont l'administration se gargarise est une chimère !

La CFDT revendique un meilleur déroulement de carrière pour décroïssonner, assurer une carrière professionnelle plus motivante, plus dynamique, sécuriser les parcours et donner de la lisibilité à l'avenir.

Au moment de son recrutement, chaque agent doit être assuré de bénéficier d'un déroulement de carrière "à l'ancienneté", ce qui n'est aujourd'hui pas le cas dans toutes les fonctions publiques. Ce déroulement doit constituer un parcours minimum garanti, quasi linéaire, afin de supprimer les blocages provoqués par les pyramidages statutaires.

Pour un meilleur déroulement de carrière, la CFDT revendique également :

→ L'accès aux cadres de fonction de niveau supérieur et le passage dans des filières professionnelles différentes, après une formation adaptée doit être organisé par examen professionnel, par concours interne ou promotion du type "tour extérieur". Les agents pourraient alors mieux choisir leur parcours professionnel et envisager une deuxième partie de carrière ;

→ Le droit à la seconde carrière : chaque agent doit pouvoir, à un moment donné de sa carrière,

→ DES FONCTIONS PUBLIQUES MISES À MAL

→ Les membres du gouvernement ne cessent de parler des fonctionnaires comme une charge alors qu'ils remplissent une mission indispensable à la société française...

→ Nombre d'élus locaux alimentent la précarité en embauchant des non-titulaires plutôt que d'utiliser les recrutements directs en catégorie C.

→ La pénurie se fait déjà sentir dans certaines professions pas suffisamment attractives en terme de reconnaissance professionnelle (infirmières, aides-soignantes, travailleurs sociaux, assistantes maternelles...).

changer de métier après une formation adaptée, sans devoir franchir une course d'obstacles comme c'est le cas actuellement. C'est particulièrement le cas des enseignants pour qui le face à face avec les élèves devient parfois trop lourd à supporter avec le temps, mais aussi à tous ceux qui ont envie de "faire autre chose".

MONSIEUR LE MINISTRE, IL Y A URGENCE À NÉGOCIER !

DIALOGUE SOCIAL

UN PAS EN AVANT, TROIS PAS EN ARRIÈRE

Le ministre Delevoye (premier gouvernement Raffarin) avait ouvert un chantier en 2002. Malgré un rapport du Conseil d'État en 2003 qui, pour la première fois dans l'histoire de la République, appelait le gouvernement à réformer la fonction publique sur la base de propositions innovantes, le ministre Dutreil ne cesse d'attendre et voir venir :

" Nous lancerons des groupes de travail sur ces importants sujets avant le printemps... Des solutions de bon sens doivent être trouvées pour assouplir, décloisonner et ouvrir les métiers de la fonction publique et je m'y emploie dès aujourd'hui. " (courriel Dutreil aux agents de l'État - janvier 2005)

" Madame, Mademoiselle, Monsieur, mon ambition première, comme ministre de la Fonction publique et de la réforme de l'État, est de rendre aux agents de l'État la place qu'ils méritent dans notre société et dans notre République. Cet objectif est à notre portée. Les malentendus, s'il y en a, sont faits pour être dissipés. Vos attentes, il y en a, sont faites pour être prises en compte, dans la mesure du possible. (courriel Dutreil aux agents de l'État - janvier 2005)



IL FAUT ARRÊTER DE PARLER, DE SORTIR DES FORMULES CREUSES, DE DISCUTAILLER. IL FAUT SE METTRE AU TRAVAIL, NÉGOCIER, ATTAQUER LE FOND DES PROBLÈMES TOUT EN SACHANT QUE CELA NE PEUT SE FAIRE SANS MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR RÉUSSIR !

La CFDT demande l'instauration de nouvelles règles du dialogue social dans la fonction publique et notamment l'instauration du principe même de la négociation :

→ le dialogue social, objet de toutes les préoccupations de nos différents ministres reste un sujet largement perfectible. Obsolètes, inadaptés, les outils et les formes du dialogue social doivent être rénovés. Mais il faut trancher dans le vif et les ministres reportent ;

→ la loi organique relative aux lois de finance (LOLF) et la réforme territoriale de l'État font leur chemin. Là encore, peu, voire pas de place au dialogue social ;

→ pourtant, la CFDT n'a de cesse d'expliquer que la réforme est souhaitable, qu'elle est possible, mais que celle-ci ne peut se faire sans l'adhésion des agents à un projet clair, mobilisateur et partagé.

MONSIEUR LE MINISTRE, IL Y A URGENCE À NÉGOCIER !

Aujourd'hui, j'adhère !

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Entreprise : _____

Secteur d'activité : _____

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à :
(Contact local)